

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-537

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	<i>Délibération</i>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite	<i>N° 2024-537</i>

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde - Programme d'action visant à structurer la filière de l'écoconstruction en partenariat avec l'Opération d'Intérêt Métropolitain Arc rive droite - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Alexandre RUBIO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Arc rive droite vise à accompagner le territoire de la rive droite de Bordeaux Métropole dans ses transitions qu'elles soient d'ordre économique, social, écologique et sociétal. Elle se déploie principalement à travers deux thématiques compte-tenu du tissu économique du territoire :

- l'innovation dans la décarbonation des activités industrialo-portuaires d'une part,
- la structuration de la filière écoconstruction d'autre part.

L'OIM Arc rive droite s'associe à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Gironde pour mettre en œuvre un plan d'action visant à structurer la filière de l'écoconstruction. La conception de ce plan d'action procède à la réalisation d'une enquête de préfiguration du tissu artisanal de la rive droite au cours de l'année 2022 afin d'identifier les besoins des artisans et porteurs de projet de la filière du bâtiment souhaitant s'installer et se développer sur ce territoire dans une logique de développement pérenne.

Ainsi dans le prolongement de ce travail mettant en exergue des freins à l'engagement dans une démarche d'économie circulaire notamment, la CMA propose de mettre en œuvre un plan d'action afin de structurer la filière de l'écoconstruction sur le territoire de la rive droite qui se déroulerait du dernier trimestre 2024 jusqu'au 1er trimestre 2026.

Ce plan vient en complémentarité avec le projet d'intérêt métropolitain de la Cité de la construction durable « Woodrise Vallée » qui porte dans un pré-programme un village d'artisanat et une plate-forme dédiée au réemploi de matériaux de la construction bois.

Le changement de paradigme prônant la conception inversée, au cœur de la dynamique du réemploi et de l'économie circulaire, doit être connu et compris par les artisans : le maintien de l'emploi et de l'activité est en jeu. Les actions de sensibilisation sont donc cruciales. Par ce plan d'action, il s'agit d'accompagner les artisans du bâtiment à se positionner vis-à-vis de ces changements.

En parallèle, ce plan d'action tient compte de la réalité hétéroclite de ce secteur d'activité composé de petites structures. Celles-ci sont peu reliées entre elles. L'objectif est donc également de pouvoir créer un groupe pilote pour sensibiliser et accompagner une minorité représentative des artisans du bâtiment sur la rive droite, reflétant la diversité des métiers, susceptible d'enclencher un effet de levier sur les autres structures du territoire à terme. Pour cela, les actions opérationnelles de promotion, communication, valorisation constituent un axe structurant du plan d'action qui s'articule autour de 3 typologies d'action :

- l'action n°1 consiste au lancement d'une enquête visant à identifier les pratiques des

artisans du bâtiment sur la rive droite en matière de réemploi et initier l'action de sensibilisation,

- l'action n°2 vise à accompagner la montée en compétence des chefs d'entreprises sur le réemploi via un parcours de sensibilisation puis la valorisation d'un chantier sur lequel le réemploi ou l'utilisation de matériaux biosourcés seront appliqués,
- l'action n°3 constitue une opération de promotion intitulée « Brocante des matériaux ». Il s'agit pour les artisans d'ouvrir les portes de leur atelier, entreprise, espace de travail, espace de stockage afin de vendre à des particuliers ou autres artisans des matériaux issus de surplus de chantiers, de lots entamés, de fins de séries ou des articles d'exposition.

L'approche multi partenariale engagée avec la Chambre de Métiers permet de capitaliser sur la connaissance fine des acteurs locaux du monde de l'artisanat par cette entité. De même, l'expertise de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat permettra de mettre en perspective les données et résultats obtenus sur la rive droite par rapport à d'autres dynamiques territoriales engagées.

A cet effet, il est convenu de pouvoir s'appuyer sur l'ingénierie du groupement d'intérêt public et grand projet de villes rive Droite (GIP-GPV) qui pilote une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) cofinancée par Bordeaux Métropole. L'EIT est structurée autour de deux axes stratégiques dont la volonté de favoriser le réemploi des matériaux du BTP dans le cadre des opérations de renouvellement urbains en lien avec les enjeux d'insertion socio-professionnelle pour les habitants des quartiers. À la croisée des défis écologiques et sociaux, cela s'inscrit pleinement dans la stratégie de l'OIM Arc rive droite pour contribuer à faire de la rive droite, un territoire des transitions.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5217-2,
VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2023-435 du 29 septembre 2023 relative au partenariat 2023 entre Bordeaux Métropole et la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle Aquitaine Gironde,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2024-72 du 2 février 2024 relative au financement du Groupement d'intérêt Public – Grand projet des Villes pour la démarche d'Ecologie industrielle territoriale,

VU la demande formulée par l'organisme,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour le territoire de la rive droite de mettre en œuvre le plan d'action en faveur de la structuration de la filière écoconstruction,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une participation de Bordeaux Métropole d'un montant de 55 860 € à la Chambre de métiers et de l'artisanat pour la mise en œuvre du plan d'action en faveur de la structuration de la filière écoconstruction sur le territoire de la rive droite sur la période 2024 – 2026,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, relative à la mise en œuvre du plan d'action,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2024 pour la subvention de fonctionnement au chapitre 65 - article 657381, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Alexandre RUBIO</p>
---	---